

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LE COLLECTIF NOSE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle de la saison 2025-2026 du théâtre L'Eclat,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec le collectif NOSE domicilié 3 Place Maurice de Sully – 45600 SULLY pour une représentation du spectacle « A Voix Puissante » au théâtre l'Eclat le jeudi 7 mai 2026 pour un montant de 2.183 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

